

Charte des Portiques – Stoa Gallica

1. Promouvoir un idéal de fraternité philosophique fondé sur la raison, l'inclusion et la bienveillance, et réalisé dans le respect de la dignité, de l'identité et des différences individuelles.
2. Contribuer au stoïcisme aujourd'hui par l'étude et/ou la pratique, en lien avec les textes antiques, dans un esprit de dialogue constructif et de rigueur intellectuelle.
3. Cultiver les vertus stoïciennes – sagesse, justice, courage et modération – comme outils de transformation personnelle et de contribution au bien commun.
4. Participer à une communauté d'étude et de pratique vivante et engagée, où chacun peut apprendre et transmettre, et dialoguer aussi bien avec des spécialistes que des novices.

Règlement Intérieur des Portiques – Stoa Gallica

1. Objectifs et valeurs

Les portiques s'appuient sur la Charte des Portiques – Stoa Gallica, qui établit un cadre de fraternité philosophique, d'étude rigoureuse du stoïcisme et de pratique des vertus. Ce règlement vise à garantir le respect de ces valeurs et à préserver un environnement bienveillant, ouvert et constructif.

2. Fonctionnement des portiques

2.1. Les portiques se réunissent régulièrement (a minima deux fois par an), selon une fréquence décidée collectivement ou à l'initiative de la/du/des responsables. Les lieux des rencontres doivent être propices à l'étude et aux échanges et/ou adaptés à la pratique philosophique.

2.2. Les responsables du portique sont libres de choisir le fonctionnement qui leur semble le plus approprié.

2.3. La diversité des profils, expériences et opinions est encouragée, dans un esprit d'ouverture et de respect mutuel.

2.4 Les portiques fonctionnent comme des groupes autonomes, mais rattachés à Stoa Gallica. Ils ne forment pas d'entités juridiques séparées et ne doivent pas être considérés comme des associations indépendantes.

3. Rôle et responsabilités des responsables

- 3.1. Les responsables animent les échanges, veillent au respect du cadre et facilitent la participation de chacun.
- 3.2. Ils font preuve de neutralité, d'écoute active et de modération, tout en évitant d'imposer une interprétation dominante du stoïcisme.
- 3.3. Ils remontent toute difficulté ou situation problématique au bureau de Stoa Gallica ou bien dans les espaces d'échange dédiés.
- 3.4. Le responsable doit intervenir immédiatement pour recadrer en cas de problème.
- 3.5. Si nécessaire, un entretien avec le/la membre concerné·e peut être organisé.
- 3.6. Le/la responsable peut contacter le bureau de Stoa Gallica pour signaler un membre, tout en restant responsable de la gestion de la situation, y compris des décisions éventuelles d'exclusion temporaire ou définitive.
- 3.7. Le/la responsable de portique assure le suivi mensuel des recettes et dépenses relevant de son périmètre (recettes d'événements, dépenses locales) au moyen exclusif du modèle mis à disposition par l'association. Il/elle peut déléguer la collecte des informations financières, mais conserve la responsabilité de leur contrôle et de leur validation. Il/elle reste également l'interlocuteur·rice de référence auprès de la trésorière pour tout complément ou précision.

4. Modalités des échanges

- 4.1. Les échanges reposent sur la raison, le dialogue respectueux et la recherche sincère de vérité.
- 4.2. Le libre cours des passions stoïciennes est proscrit durant les rencontres. Cela inclut, sans s'y limiter, l'expression de la colère, de la jalousie, de la haine, de l'homophobie, du racisme, du sexisme, du dogmatisme, du prosélytisme, du mépris, etc.
- 4.3. Toute forme de dogmatisme, prosélytisme, exclusion ou mépris est proscrite.
- 4.4. Les membres s'engagent à exprimer leurs éventuels désaccords de manière constructive, et à faire évoluer leur pensée le cas échéant.
- 4.5. Les échanges, sauf indications contraires indiquées aux membres, sont confidentiels : les discussions tenues au sein des portiques ne doivent pas être divulguées hors du groupe et du bureau de Stoa Gallica (conformément aux points 3.3 et 3.6), afin de préserver la confiance et la liberté d'expression.

5. Comportements inappropriés

5.1. Sont considérés comme inappropriés lors d'un événement ou d'une rencontre d'un portique : propos agressifs, harcèlement, discrimination, imposition d'idées non consensuelles, ruptures répétées du cadre. Les membres du portique ayant un comportement inapproprié envers d'autres membres du portique, en dehors du simple cadre des portiques, s'exposent aux mêmes sanctions.

5.2. Le/la responsable de portique gèrera tout comportement inapproprié tel que stipulé dans la section 3.

6. Adhésion et engagement des participants et des membres des Portiques

6.1 La participation aux portiques est ouverte à toute personne partageant les valeurs de Stoa Gallica, des portiques, et respectant ce règlement. Il n'est pas nécessaire d'être membre de Stoa Gallica pour être participant·e d'un portique Stoa Gallica.

6.2 Chaque participant·e s'engage à participer activement et régulièrement, à contribuer aux échanges et à respecter la confidentialité des discussions.

6.3 La charte et le règlement intérieur doivent être communiqués et expliqués à chaque nouveau/nouvelle participant·e du portique, afin d'assurer leur bonne compréhension et adhésion aux valeurs et règles communes.

6.4 La qualité de « membre » d'un portique est laissée à l'appréciation de la/du/des responsable(s), tant que les critères respectent les principes énoncés dans cette charte.

7. Aspect financier

7.1 Les portiques sont avant tout des espaces de partage et d'étude à but non lucratif.

7.2 Les portiques peuvent mettre en place un système de financement pour soutenir leurs activités (location de salle, matériel, événements, etc.).

7.3 Toutefois, les responsables ne peuvent pas tirer de profit financier personnel direct de ces fonds sans accord explicite et validé par le bureau de Stoa Gallica.

7.4 Les ressources collectées doivent servir exclusivement à l'animation, au développement et au bon fonctionnement du portique.

8. Révision du règlement

8.1 Ce règlement est susceptible d'être révisé en fonction des retours et des évolutions des portiques.

8.2 Toute modification est proposée par les responsables des portiques répertoriés auprès de Stoa Gallica, adoptée à la majorité des voix de ces derniers puis validée par les membres du Bureau de Stoa Gallica.

8.3 En cas de modifications, la charte et le règlement sont renvoyés aux membres des portiques.

9. Reconnaissance officielle des portiques par Stoa Gallica

9.1 Chaque responsable s'engage à lire, comprendre et respecter la Charte et le Règlement des Portiques Stoa Gallica dans l'animation de son portique.

9.2 Un formulaire d'engagement simple doit être signé et envoyé par mail à stoagallica@gmail.com, sur le modèle suivant :

Modèle de formulaire d'engagement

Je soussigné(e), [Prénom Nom], responsable du portique [Nom du Portique], confirme avoir pris connaissance et m'engage à respecter la Charte des Portiques – Stoa Gallica ainsi que le Règlement Intérieur.

Je m'engage à animer le portique dans le respect des valeurs, principes et règles définis, et à collaborer avec le bureau de Stoa Gallica en cas de besoin.

Fait à [Ville], le [Date]

Signature : _____

9.3 La reconnaissance officielle du portique par Stoa Gallica est conditionnée à la réception par mail de cet engagement signé.